



Envoyé en préfecture le 21/02/2023
Reçu en préfecture le 21/02/2023
Affiché le
ID : 077-217703818-20230217-DEL_2023_02-DE

République Française
Liberté, égalité, fraternité

Ville de QUIERS

« Permis Citoyen »

Et

« Aide au permis AM »

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'AUTO-ECOLE

ENTRE-LES SOUSSIGNES :

La Mairie de QUIERS

7 Rue de Saint-Martin, 77720 Quiers

77 720 QUIERS

Représentée par son Maire, **Monsieur Davy BRUN**

D'une part,

ET

Auto-école de

.....

.....

Représentée par

D'autre part,

Il est préalablement exposé ce qui suit :

Considérant que le permis de conduire constitue aujourd'hui un atout incontestable pour l'emploi ou la formation.

Considérant que l'obtention du permis de conduire nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à portée de tous les jeunes.

Considérant qu'il convient en conséquence, par la présente d'attribuer une aide financière à des jeunes résidents sur la commune de Quiers, âgés de 17 à 20 ans, conformément à la délibération N° 2023-02 du conseil municipal du 17 février 2023.

Ceci exposé, il est ensuite convenu ce qui suit :

Article 1 : Adhésion à l'opération

Par la présente convention, le prestataire

Représenté par M.....déclare adhérer à l'opération :



Envoyé en préfecture le 21/02/2023
Reçu en préfecture le 21/02/2023
Affiché le
ID : 077-217703818-20230217-DEL_2023_02-DE

- « Permis citoyen » mise en place par la Commune de QUIERS
- « Aide au permis AM » mise en place par la Commune de QUIERS.

Cocher la ou les cases pour votre choix de participation.

Article 2 : Les engagements du prestataire

Le prestataire s’engage à assurer la formation du bénéficiaire de l’aide pour l’obtention du permis de conduire automobile ou au permis AM.

Le prestataire s’engage à accepter les conditions d’attribution de l’aide au permis de conduire et ou au permis AM définies par la délibération N° 2023-02 du conseil municipal du 17 février 2023

Article 3 : Les engagements de la Commune

La Commune proposera au bénéficiaire de l’aide financière, la liste des prestataires adhérents à l’opération « permis citoyen » ou « aide au permis AM ».

La Commune s’engage à verser directement au prestataire l’aide financière d’un montant de 200 € dans le cadre du permis citoyen. **Cette aide financière sera accordée au bénéficiaire suite au paiement du premier acompte des sommes dues au prestataire.**

L’aide accordée par la commune au prestataire n’a pas caractère à être renouvelée.

La Commune s’engage à verser directement au prestataire l’aide financière d’un montant de 50 € dans le cadre du permis AM. Cette aide financière sera accordée au bénéficiaire suite au paiement du premier acompte des sommes dues au prestataire.

L’aide accordée par la commune au prestataire n’a pas caractère à être renouvelée

Article 5 : Disposition d’ordre général

Les signataires s’engagent à veiller au respect de la présente convention.

Fait en double exemplaire à QUIERS le

Le Maire,
Commune de Quiers
Représentée par son Maire,
M. Davy BRUN

Le Prestataire,
Auto-école du
Représenté par
M/Mme.....

Signature précédée de
« Lu et approuvé »

Signature précédée de
« Lu et approuvé »



République Française
Liberté, égalité, fraternité
Commune de QUIERS

« Permis Citoyen »

Et

« Aide au permis AM »

CONVENTION D'ENGAGEMENT TRIPARTITE

ENTRE-LES SOUSSIGNES :

La Mairie de QUIERS

7 Rue de Saint-Martin, 77720 Quiers

77 720 QUIERS

Représentée par son Maire, **Monsieur Davy BRUN**

D'une part,

ET

Auto-école de

.....
.....

Représentée par

D'autre part,

ET

Le bénéficiaire

.....
.....

Représenté par et/ou son responsable légal

D'autre part,

Il est préalablement exposé ce qui suit :

Considérant que le permis de conduire ou le permis AM constitue aujourd'hui un atout incontestable pour l'emploi ou la formation.

Considérant que l'obtention du permis de conduire ou du permis AM nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à portée de tous les jeunes.

Considérant l'avis favorable du conseil municipal.

Considérant qu'il convient en conséquence, par la présente d'attribuer une aide financière à des jeunes résidents sur la commune de Quiers, âgés de 16 à 20 ans pour le permis de conduire, conformément à la délibération N° 2023-02 du conseil municipal du 17 février 2023.



MAIRIE
DE
QUIERS
77120

Envoyé en préfecture le 21/02/2023
Reçu en préfecture le 21/02/2023
Affiché le
ID : 077-217703818-20230217-DEL_2023_02-DE

Considérant la possibilité de mettre en place une aide financière à des jeunes résidents sur la commune de Quiers, âgés de 14 à 16 ans pour le permis AM, conformément à la délibération N° 2023- 02 du conseil municipal du 17 février 2023.
Ceci exposé, il est ensuite convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

Par la présente convention,
Les signataires reconnaissent que l'aide financière attribuée, constitue un enjeu d'insertion sociale et professionnelle.

Ils considèrent que l'aide financière pour le permis de conduire repose sur une triple démarche volontaire :

- Celle du prestataire, qui s'engage à respecter les accords fixés dans la convention de partenariat.
- Celle du bénéficiaire, qui s'engage à réaliser une activité à caractère citoyenne.
- Celle de la Commune, qui octroie l'aide financière.

Ils considèrent que l'aide financière pour le permis AM repose sur une triple démarche volontaire :

- Celle du prestataire, qui s'engage à respecter les accords fixés dans la convention de partenariat.
- Celle du bénéficiaire, qui s'engage à passer son permis AM dans l'année.
- Celle de la Commune, qui octroie l'aide financière.

Article 2 : Les engagements du prestataire

- Le prestataire s'engage à assurer la formation du bénéficiaire de l'aide pour l'obtention du permis de conduire automobile.

Le prestataire s'engage à accepter les conditions d'attribution de l'aide au permis de conduire définie par la délibération du conseil municipal du 17 février 2023.

- Le prestataire s'engage à assurer la formation du bénéficiaire de l'aide pour l'obtention du permis AM.

Le prestataire s'engage à accepter les conditions d'attribution de l'aide au permis AM définie par la délibération du conseil municipal du 17 février 2023

Cocher la ou les cases pour votre choix de participation.

Article 3 : Les engagements du bénéficiaire

Le bénéficiaire s'engage à respecter la charte d'engagement qu'il a signé avec accord du responsable légal s'il est mineur, lors de l'inscription à l'opération « Permis citoyen » auprès de la Commune de QUIERS .

Le bénéficiaire ou son responsable légal et/ou son parent s'engage à s'inscrire au permis **avant le 30 novembre 2023** pour pouvoir bénéficier de l'aide financière.

Le bénéficiaire ou son responsable légal et/ou son parent s'engage à rembourser l'aide financière en cas de non-respect de la charte d'engagement.

Article 4 : Les engagements de la Commune

La Commune s'engage à verser directement au prestataire l'aide financière d'un montant de 200 € dans le cadre du permis citoyen. Cette aide financière sera accordée au bénéficiaire suite au paiement d'un acompte des sommes dues au prestataire.

L'aide accordée par la commune au prestataire n'a pas caractère à être renouvelée.

La Commune s'engage à verser directement au prestataire l'aide financière d'un montant de 50 € dans le cadre du permis AM. Cette aide financière sera accordée au bénéficiaire suite au paiement du premier acompte des sommes dues au prestataire.

L'aide accordée par la commune au prestataire n'a pas caractère à être renouvelée.

Article 5 : Dispositions spécifiques

Dès que le bénéficiaire aura réussi l'épreuve du permis de conduire ou du permis AM, le bénéficiaire en informera la commune de QUIERS.

Article 6 : Disposition d'ordre général

Les signataires s'engagent à veiller au respect de la présente convention.

Fait en triple exemplaires à Le

Le Maire,
Commune de Quiers
Représentée par son Maire,
M. Davy BRUN

Signature précédée de
« Lu et approuvé »

Le Prestataire,
Auto-école du
Représenté par M/Mme.....

Signature précédée de
« Lu et approuvé »

Le Bénéficiaire,
Représenté par son responsable
légal s'il est mineur.
.....

Signature précédée de
« Lu et approuvé »

Département de seine et Marne



MAIRIE
DE
QUIERS
77720

Commune de QUIERS

DOSSIER DE CANDIDATURE ET D'ENGAGEMENT

« PERMIS CITOYEN »

BENEFICIAIRE

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Email :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

RESPONSABLE LEGAL ET/OU PARENT

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Email :

SITUATION DU BENEFICIAIRE

Situation scolaire :

Formation :

Salarié depuis le :

Recherche d'emploi depuis le :

Autres :

MOTIF DE LA DEMANDE

Expliques-en quelques lignes ta motivation et quelles sont les raisons pour lesquelles tu as besoin d’obtenir le permis de conduire :

.....
.....
.....
.....

ACTE CITOYEN

Aurais –tu des propositions à nous faire part :

.....
.....
.....
.....

ENGAGEMENTS DU BENEFICIAIRE ET DU RESPONSABLE LEGAL

- 1) Le bénéficiaire s’engage à choisir l’auto- école de son choix partenaire de l’action « PERMIS CITOYEN » avec la mairie joint à ce document.
- 2) Le bénéficiaire ou son le représentant légal et/ou son parent se portent garants pour payer la part restante à l’auto-école choisie.
- 3) Le bénéficiaire s’engage à réaliser 10h00 de bénévolat pour une action citoyenne au bénéfice des habitants de la commune.
- 4) Le responsable légal et/ou le parent devra nous fournir une attestation d’assurance responsabilité civile.
- 5) Le responsable légal et/ou le parent s’engage à nous remplir l’attestation ci-joint autorisant son fils /fille à la candidature et engagement au permis.
- 6) Le bénéficiaire ou son responsable légal et/ou son parent s’engage à rembourser l’aide financière en cas de non-respect de la charte d’engagement.
- 7) Le bénéficiaire ou son responsable légal et/ou son parent s’engage à s’inscrire au permis avant le 30 novembre 2023.

Département de seine et Marne

Envoyé en préfecture le 21/02/2023
Reçu en préfecture le 21/02/2023
Affiché le
ID : 077-217703818-20230217-DEL_2023_02-DE

AUTO ECOLE WINNERS PERMIS	19 RUE D'ANDREZEL 77720 MORMANT	01.64.06.60.72 06.58.69.64.74 Winnerspermis1@gmail.com
AUTO ECOLE WINNERS PERMIS	16 RUE DU MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY 77370 NANGIS	01.64.06.60.72 06.58.69.64.74 Winnerspermis1@gmail.com
AUTO ECOLE LIGNE DE CONDUITE	C.C. MARKET RUE DE VILPRES 77540 ROZAY EN BRIE	06.14.97.74.34 Lignedeconduite77@gmail.com

VEUILLEZ NOUS PRECISER VOTRE CHOIX D'AUTO ECOLE AINSI QUE LA COMMUNE :

.....

Signature du bénéficiaire

Avec la mention «LU ET APPROUVE »

Signature du responsable légal et /ou parent

Avec la mention « LU ET APPROUVE

Signature du maire

MR BRUN DAVY

Attestation

Je soussigné(e)

Responsable légal et/ou parent du
bénéficiaire.....

Atteste autoriser mon fils/ fille à la candidature et engagement au permis citoyen.

QUIERS, le

(Rayer la mention inutile)

Signature de l'attestation par le représentant légal et/ou parent



MAIRIE
DE
QUIERS
77720

Commune de Quiers

DOSSIER DE CANDIDATURE ET D'ENGAGEMENT

« PERMIS AM »

BENEFICIAIRE

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Email :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

RESPONSABLE LEGAL ET/OU PARENT

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Email :

SITUATION DU BENEFICIAIRE

Situation scolaire :

Formation :

Autres :

MOTIF DE LA DEMANDE

Expliques-en quelques lignes ta motivation et quelles sont les raisons pour lesquelles tu as besoin d'obtenir le permis AM :

.....
.....
.....
.....

ENGAGEMENTS DU BENEFICIAIRE ET DU RESPONSABLE LEGAL

- 1) Le bénéficiaire s'engage à choisir l'auto- école de son choix partenaire de l'action « aide au PERMIS AM » avec la mairie joint à ce document.
- 2) Le bénéficiaire ou son le représentant légal et/ou son parent se portent garants pour payer la part restante à l'auto-école choisie.
- 3) Le bénéficiaire ou son responsable légal et/ou son parent s'engage à s'inscrire au permis **avant le 30 novembre 2023** pour pouvoir bénéficier de l'aide financière.
- 4) Le responsable légal et/ou le parent s'engage à nous remplir l'attestation ci-joint autorisant son fils /fille à la candidature et engagement au permis AM.
- 5) Le bénéficiaire ou son responsable légal et/ou son parent s'engage à rembourser l'aide financière en cas de non-respect de la charte d'engagement.
- 6) 1)Le bénéficiaire ou son responsable légal et/ou son parent s'engage à s'inscrire au permis AM **avant le 30 novembre 2023**.

Département de seine et Marne

Envoyé en préfecture le 21/02/2023
Reçu en préfecture le 21/02/2023
Affiché le
ID : 077-217703818-20230217-DEL_2023_02-DE

AUTO ECOLE WINNERS PERMIS	19 RUE D'ANDREZEL 77720 MORMANT	01.64.06.60.72 06.58.69.64.74 Winnerspermis1@gmail.com
AUTO ECOLE WINNERS PERMIS	16 RUE DU MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY 77370 NANGIS	01.64.06.60.72 06.58.69.64.74 Winnerspermis1@gmail.com

VEUILLEZ NOUS PRECISER VOTRE CHOIX D'AUTO ECOLE AINSI QUE LA COMMUNE :

.....

Signature du bénéficiaire

Avec la mention «LU ET APPROUVE »

Signature du responsable légal et /ou parent

Avec la mention « LU ET APPROUVE »

Signature du maire

M. BRUN DAVY

Attestation

Je soussigné(e)

Responsable légal et/ou parent du
bénéficiaire.....

Atteste autoriser mon fils/ fille à la candidature et engagement au permis citoyen AM.

QUIERS, le

(Rayer la mention inutile)

Signature de l'attestation par le représentant légal et/ou parent